

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018

1. La séance a été ouverte à 19 h 30 en présence d'une citoyenne. **Tous les membres du Conseil ont renoncé à leur avis de convocation.**
2. Il a été résolu à l'unanimité **de porter de 33 % à 50 %, l'obligation de l'entrepreneur de recourir à des transporteurs en vrac locaux dans le cadre du projet du Lac-Bergeron.**
3. Il a été résolu à l'unanimité **de participer à un projet de plantation d'arbres par les élèves de l'école Des Vallons en fournissant un terrain municipal pour cette activité.** Le projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de la SADC vers la *carbonneutralité* dans notre MRC.
4. Les membres du Conseil ont aussi débattu **de divers sujets** :
  - **L'activité *Éco-créateurs en herbe*, à laquelle les élèves de l'école des Vallons ont participé pour le *Jour de la Terre*, a attiré quelque 186 citoyens.** Il s'agissait d'un concours de création artistique des jeunes à l'aide de matières qui auraient pu de retrouver dans le bac bleu;
  - Diverses suggestions ont été faites à l'administration pour aider à organiser les mesures transitoires à mettre en place d'ici l'ouverture de notre propre écocentre pour la collecte des grosses vidanges;
  - Des inquiétudes ont été exprimées concernant le branchement Internet haute vitesse dans la Municipalité vu le refus du Conseil de souscrire à la déclaration de compétence de la MRC. Il est sûr que les citoyens qui le demanderont seront branchés; le questionnement des élus concerne les délais pour le faire et ils seront vigilants.
  - La vente de billets pour les célébrations du 30e anniversaire de la fusion de Saint-Paulin va bon train.
  - Le passage de la niveleuse sur les chemins publics en terre battue sera fait prochainement tout comme le passage du balai mécanique dans les rues. Le service des travaux publics procédera également au ramassage du sable accumulé par les citoyens du village devant leur propriété.
5. À la parole au public, Mme Hélène De Serres St-Yves s'est informée du suivi à sa demande de dérogation mineure.
6. Par vote unanime, **la séance a été levée à 20 h 10.**